

Bilan d'activité 2017

Le mot du président

Guy Quillévé

En 2017, le nombre d'affaires enregistrées est en légère baisse par rapport à 2016 (477 affaires en 2017 contre 489 en 2016). Le nombre des entrées devrait converger à moyen terme à 480 affaires. En 2017, le nombre des sorties atteint 508 affaires, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à 2016 (482 affaires).

Cette hausse s'explique par une augmentation significative des sorties de dossiers en collégiale (+32,4 %), les sorties d'ordonnances étant en baisse (-49,4 %). Le taux de couverture positif à 106 % est à rapprocher de celui de l'année 2016 à 99 %. Le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie entend se tenir durablement à un taux de couverture à plus de 100 %. Le nombre de dossiers en stock - 166 dossiers -, est en baisse pour l'année 2017 (-15,7 %) et ne pose donc pas de difficultés. Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock a été à nouveau réduit en 2017 et s'établit à 3 mois et 28 jours. Le délai constaté moyen global s'est amélioré : il est de 5 mois en 2017 contre 5 mois et 24 jours au 31 décembre 2016.

L'évolution positive des différents indicateurs ne doit pas faire oublier la fragilité des résultats obtenus, notamment parce que certains indicateurs tutoient les limites de l'exercice statistique. Le nombre de dossiers en stock est à son étiage et une nouvelle réduction significative des délais de jugement n'est pas souhaitable au regard du respect de la procédure contradictoire.

477

affaires enregistrées,
une baisse de 2,5%
par rapport à 2016

508

affaires jugées,
une hausse de 5,6%
par rapport à 2016

3 m 28 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
une baisse de 31,8 %
de 2007 à 2017



- 5,3 % Contentieux fiscaux
- 2 % Étrangers
- 35,2 % Fonctionnaires et agents publics
- 1 % Contentieux sociaux
- 2 % Police
- 6,9 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 47,6 % Autres

Nombre d'affaires en données nettes

